



Atelier de Recherche et d'Action Urbaines
Rue du Midi 165, Bruxelles-Nord

BRAL
Place du Samedi 13, Bruxelles

Inter-Environnement Bruxelles
Rue du chimiste 34-36, Anderlecht

M. Gilkinet
Ministre fédéral de la Mobilité
info@gilkinet.fed.be

Mme Karine Lalieux
Ministre fédérale en charge de Beliris
info@lalieux.fed.be

Mme Elke Van Den Brandt
Ministre bruxelloise de la mobilité
Boulevard Saint-Lazare, 10
1210 Bruxelles
info.vandenbrandt@gov.brussels

Bruxelles, le 18 décembre 2024

Objet : demande d'informations sur le permis modificatif relatif à l'ouvrage Gare du Nord pour le Métro 3.

Mesdames, Monsieur,

Lundi 2 décembre, en Commission du Développement Territorial du Parlement bruxellois, la Secrétaire d'État Ans Persoons a fait état de l'avancement et du contenu du permis modificatif¹ pour l'ouvrage Gare du Nord dans le cadre du chantier du Métro 3, permis pour lequel une demande a été introduite puis suspendue.

Suite aux éléments parus dans la presse², il apparaît que la technique retenue pour construire cet ouvrage implique de passer par les voies en opérant des coupures de voies 2 par 2 durant les week-ends. Nous nous interrogeons sur la façon dont les impacts du chantier seront pris en compte par le demandeur :

1. Concernant la déviation du trafic sur 10 voies plutôt que 12 à la Gare du Nord :

1.1. Pourriez-vous nous expliquer comment sont organisées ces déviations pour les lignes 25 et 161, et ce alors que des interventions majeures sont prévues par le permis 04/PFU/1792051 (au stade de l'enquête publique) pour la future ligne 161/3 ? En effet, la note explicative accompagnant la demande de permis présente la Jonction Nord-Midi comme étant saturée, avec un maximum de 82 sillons effectifs en heures de pointe.

¹ Référence du premier permis demandé : 2017/411=221/086-088

² Romain Masquelier, « Métro 3 : les interminables galères à la gare de Bruxelles-Nord vont devoir impliquer une interruption ferroviaire... sur la jonction Nord-Midi », *La Libre Belgique*, 3/12/24.

1.2. Pourriez-vous nous transmettre la modélisation des sillons de déviation passant en amont de la Gare du Nord en situation 10 voies ? Existe-t-il une simulation de sillons pour chaque coupure de duo de voies, qui prendrait en compte des retards dans la reprise du trafic ferroviaire sur ces mêmes voies les lundis matin à 5h00 ?

1.3. Pourriez-vous nous dire combien d'usagers seront impactés par la réduction du nombre de voies exploitables à la Gare du Nord ?

2. Existe-t-il une convention tripartite entre le demandeur du permis (Beliris), Infrabel et la SNCB concernant la gestion des impacts de ce chantier selon la nouvelle technique envisagée? Si oui, dans quelle mesure le(s) contrat(s) avec les entreprises ont-t-il été/seront-t-ils amendés suite à cette convention tripartite ?

3. Est-il possible de savoir comment Infrabel et la SNCB seront indemnisées en cas de dépassement des délais, de coupures du trafic ferroviaire au-delà des lundis 5h00 du matin ?

4. Enfin, parce que le gabarit du pertuis de l'ouvrage prévu est plus large à certains endroits, nous souhaiterions savoir si un complément à l'étude d'incidences a été réalisé ou s'il est prévu de le faire. Si oui, nous aimerions connaître l'état d'avancement de ce complément.

En espérant que vous porterez attention à notre demande d'informations, veuillez recevoir nos salutations distinguées.

Pour l'ARAU, le BRAL et IEB,

Damien Delaunois et Chloé Vercruysse
Chargé.es de mission
Inter-Environnement Bruxelles
damien.delaunois@ieb.be
chloe.vercruysse@ieb.be